



Département du Bas-Rhin
Arrondissement Chef-Lieu

Date de convocation : 22 mars 2012

Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mai 2012

Sous la Présidence de Bernard FREUND, Maire
Elus : 15 - En fonction : 15 - Présents : 13

Présents : SPITZER François - DECKER Régine – BURGER Sylvie - ECKART Jean-Luc - FUCHS Didier
- GANTZER Pierre - LAPP Sébastien - LOTH Joseph - MEYER Isabelle - PFISTER Hubert -
OSTER-SCHALL Albert - REMOND Xavier

Absent excusé : FUCHS Albert - UGE Brigitte

DCM 27-2012

1 – Commande publique

1.3 – Convention de mandat

**Protection sociale complémentaire des agents – Adhésion au groupement de
commande du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du
Bas-Rhin.**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Assurances ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

VU le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU la Directive 2004/18/CE du Parlement Européen et du Conseil du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;

VU la proposition du Centre de Gestion du Bas-Rhin de mettre en place, après avis d'appel public à la concurrence, des conventions de participations mutualisées dans le domaine du risque prévoyance pour les collectivités lui ayant donné mandat ;

VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 14 mai 2012 ;

VU l'exposé du Maire :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de Gestion du Bas-Rhin va engager en 2012 conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et donne mandat au Centre de Gestion pour souscrire, avec un prestataire retenu après mise en concurrence, une convention de participation pour le risque prévoyance
- **AUTORISE** le Centre de Gestion du Bas-Rhin, dans le cadre du recensement de la population retraitée, à recueillir auprès des régimes de retraites IRCANTEC/CNRA/ général et local de Sécurité Sociale la communication des données indispensables à la mise en place de la convention de participation
- **PREND ACTE** que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion du Bas-Rhin à compter du 1^{er} janvier 2013
- **DÉTERMINE** le montant et les modalités de sa participation pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité comme suit :
- pour la prévoyance Forfait par agent : **150 à 200 €/an** Montant brut annuel : **> 1.500 €**

(adoptée à l'unanimité)

DCM 28-2012

1 – Commande publique

1.1 – Marché public

Remplacement de la pompe de la fontaine Place des Acacias.

Le Conseil Municipal,
après avoir pris connaissance du diagnostic technique du matériel immergé dans le bassin d'alimentation de la fontaine, Place des Acacias :

- **DÉCIDE** de procéder au renouvellement de la pompe
- **CHARGE** la Sté EVAC EAU à ILLKIRCH de ces travaux pour un montant de **1.793 € HT.**
(adoptée à l'unanimité)

DCM 29-2012

1 – Commande publique

1.1 – Marché public

Acquisition d'un radar pédagogique.

Le Conseil Municipal,
VU la circulation routière dans l'agglomération ;
VU les risques liés à la vitesse excessive en milieu urbain ;
VU le matériel existant sur le marché :

- **DÉCIDE** d'acquérir un radar pédagogique mobile type « EVOLIS COMPACT » et différents accessoires à installer par période sur les axes de circulation importante
- **CHARGE** la Sté ÉLAN CITÉ à SAINT HERBLAIN de la fourniture de ce matériel pour un montant total de **2.182.26 € HT.**

(adoptée à l'unanimité)

DCM 30-2012

2 – Urbanisme

2.1 – Documents d'urbanisme

Approbation du dossier de lotissement rue des Chasseurs.

Le Conseil Municipal,
VU le Plan Local d'Urbanisme ;
VU les projets de construction des riverains de la rue des Chasseurs ;
VU l'Association Syndicale Libre « Rue des Chasseurs » créée par les propriétaires riverains auprès de Me SALAVERT, notaire à BRUMATH, en date du 1er juillet 2011 ;
VU le permis d'aménager engagé le 28 février 2012 ;
VU le Projet Urbain Partenarial approuvé le 26 avril 2012 ;
VU la composition technique du dossier présenté par le maître d'œuvre DOSSMANN :

- **APPROUVE** le dossier d'aménagement du lotissement de la rue des Chasseurs à WINGERSHEIM
- **ENGAGE** la procédure d'instruction auprès des services de l'État.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'autorisation de lotir sous réserve d'accord des services et concessionnaire concernés.

(2 abstentions)

Pour extrait conforme
Le Maire : FREUND Bernard

